

ATTESTATION CREDIT D'IMPOT

CHAUDIÈRES ET APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS DEVILLE THERMIQUE ACHETES ET INSTALLEES EN 2008

DEVILLE THERMIQUE certifie par la présente que les chaudières et les appareils de chauffage au bois mentionnés dans le tableau ci-dessous sont conformes aux différentes normes précisées :

Modèle	Type	Combustible	Norme de référence	Performances
<i>BUCHES</i>				
CEDRA TURBO	Chaudière	Bûches	EN 303.5	Rendement ≥ 70%
CEDRA DE CUISINE 8850-8547-8548-8641	Cuisinière à bouilleur	Bûches	EN 12815	Rendement ≥ 70% CO ≤ 0,6%
VOUZIERIS	Foyer/insert à circulation d'eau	Bûches	EN 13229	Rendement ≥ 70% CO ≤ 0,6%
<i>GRANULES DE BOIS</i>				
CEDRA ECO 24-48	Chaudière	Granulés de bois	EN 303.5	Rendement ≥ 75%
LILIA	Poêle à circulation d'eau	Granulés de bois	EN 14785	Rendement ≥ 70% CO ≤ 0,6%

Ces modèles sont de ce fait éligibles au crédit d'impôt 2008 (à déclarer en 2009) sous certaines conditions précisées dans la Loi de Finances.